



PROVINCE DU MANITOBA

PROCLAMATION

CÉLÉBRER LA MUSIQUE AU SEIN DES ÉCOLES DU MANITOBA Mai 2025

ATTENDU QUE de tout temps, les arts ont joué un rôle prépondérant dans l'existence humaine, transmettant la culture à travers les époques et les lieux

ATTENDU QUE l'expérience artistique fait également partie intégrante de l'expérience humaine commune contribuant à la vie sur le plan personnel, social, économique, culturel, créatif et civique

ATTENDU QUE l'éducation en musique développe diverses façons uniques et puissantes de percevoir, d'interpréter, de connaître, de représenter et de communiquer la compréhension de soi et du monde

ATTENDU QUE par les expériences en musique, les apprenants ont la possibilité de réfléchir de manière créative, d'avoir un sentiment d'appartenance, de développer la capacité d'agir, d'explorer des idées et des sentiments, et de développer des identités émergentes au niveau personnel, culturel et social

ATTENDU QUE les accomplissements créatifs des élèves musiciens, et la recherche de la beauté, du savoir et de la vérité, comme cela est inculqué par les enseignants de musique, sont dignes d'être soulignés et célébrés

NOUS, Tracy Schmidt, ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance de la province du Manitoba, proclamons par la présente que mai 2025 sera le

MOIS DE LA MUSIQUE

au Manitoba et invitons tous les Manitobains à l'observer scrupuleusement.

Original signé par

Madame Tracy Schmidt
Ministre
Éducation et
Apprentissage de la petite enfance